

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 02 Mars 2022

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire*

Monsieur Paul DURRIS, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoints*,
Monsieur TRUCHET Sébastien, Madame CAILLAT-VANGI Cécile, *conseillers municipaux*

Etaient Absents Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame FRISON Anne-Lise, Madame BESSOUD Noémie, Madame CLEMENT Laetitia, Madame PUECH Perrine,

Madame FRISON Anne-Lise a donné procuration à Isabelle Oriol,

Madame PUECH Perrine a donné procuration à Paul Durris,

Il a été vu ce qui suit :

Madame Le Maire propose de rajouter 2 délibérations, le conseil accepte.

- Affectation résultats 2021 sur BP 2022
- Convention avec la SMVIC pour élaboration carte communale

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 Février 2022

2. Délibération : Affectation du résultat 2021 sur le budget primitif 2022

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 021 en recettes d'investissement la somme de 150 000 €, issue du résultat de fonctionnement 2021.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat 2021 sur le budget primitif 2022.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents et effectuer les opérations relatives à cette opération.

3. Délibération : Vote du budget primitif communal 2022

Madame Le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2022 :

Dépenses de fonctionnement : 487 574 €

Recettes de fonctionnement : 487 574 €

Dépenses d'investissement : 1 064 257 €

Recettes d'investissement : 1 064 257 €

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le budget 2022.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les opérations relatives à cette opération.

4. Délibération : Eclairage Complémentaire TE38 – Nouvelle école

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Collectivité : Commune
CHANTESSE*

*Affaire n° 21-002-074
EP - Eclairage parking nouvelle école (compléments
2022)*

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est
estimé à : 7 793 € Le montant total des financements
externes s'élève à : 4 515 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à :

186 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :

3 093 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 7 793 €

Financements externes : 4 515 €

Participation prévisionnelle : 3 278 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :

186 €

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération

3 093 €

et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

TE38 - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau éclairage public

27-août-21

Collectivité	Commune
Nom	CHANTESE
N° affaire	21-002-074
Libellé	EP - Eclairage parking nouvelle école (compléments 2022)

Accusé de réception et Bon Pour Accord
Date :
Cachet, signature :

PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	5 623
Maîtrise d'œuvre	0
Coordination SPS	0
Imprévus	281
Actualisation	281
TOTAL HT	6 185
TVA	1 237
Frais TE38	371
Prix de revient TTC	7 793

FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL	
Subvention	montant 1 546
Participation TCFE	1 546
Participation tiers	0 0
TVA récupérée	0 0
SOURCE ERDF ou FCTVA ?	FCTVA
montant	1 237
Prise en charge frais TE38	186
Total financé	4 515
Participation COMMUNE	3 278
dont participation frais TE38 :	186
et contribution aux investissements :	3 093

MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS	
Paiement comptant, en 3 versements :	
un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	928
un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	1 546
un solde sur présentation du décompte définitif :	619
Contribution totale :	3 093

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de travaux TE38.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents et effectuer les opérations relatives à cette opération.

5. Délibération : Convention avec la SMVIC concernant l'élaboration de la carte communale de Chantesse

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être signée en collaboration avec la SMVIC, afin de pouvoir établir et régler les frais relatifs à l'élaboration de la carte communale de Chantesse.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité

ACCEPTE cette décision.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la SMVIC ainsi que réaliser les opérations nécessaires à l'établissement de la carte communale.

6. Questions diverses

Urbanisme : un point mensuel a été fait sur les questions en suspens et en litige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.